

Une fois le règlement adopté...

- Délibération d'approbation du document
- Affichage en mairie
- Transmission à la préfecture
- Notification aux usagers (obligatoire)

Les installations privées

- À la charge du particulier
- Ne doivent pas avoir d'effet néfaste sur le réseau
- Possibilité de contrôle par la collectivité
- Collecte séparée EU + EP
- Raccordement soumis à accord et après vérification

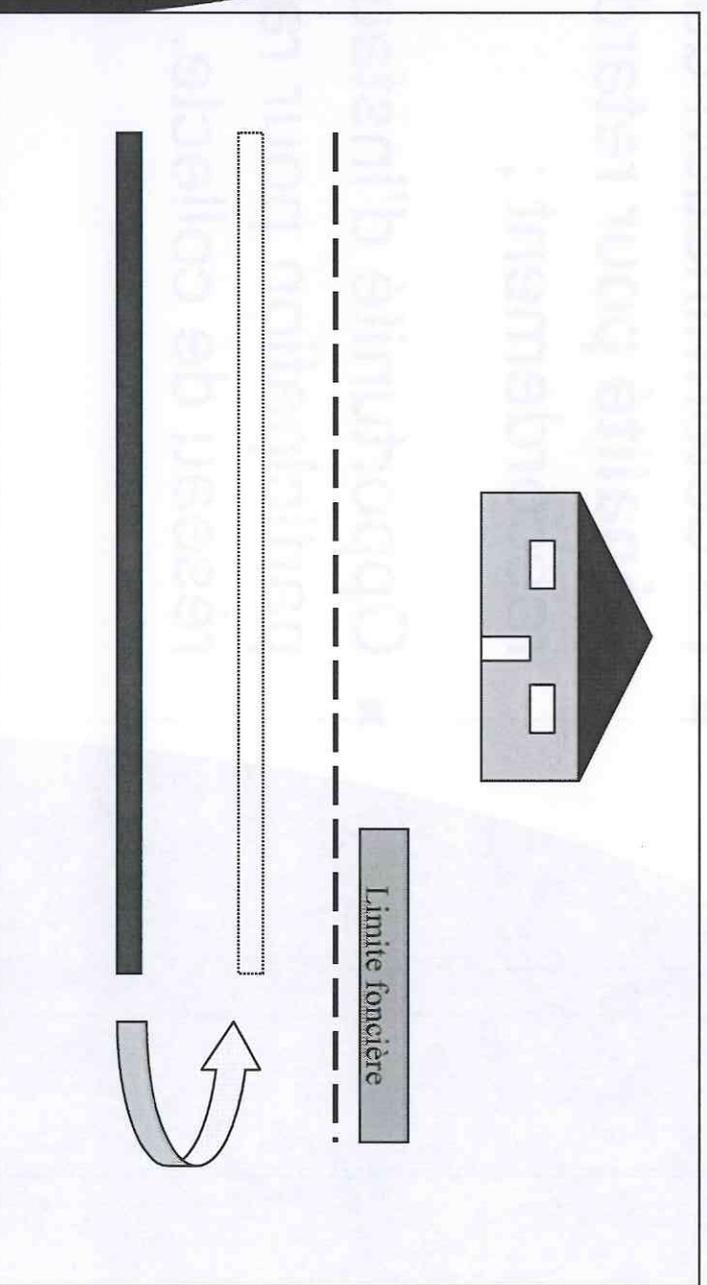
Habitation antérieure au réseau : Quels choix incombent à la collectivité?

- Accord pour une exception à l'obligation de raccordement : examen au cas par cas;
- Opportunité de faire participer les propriétaires aux travaux de branchement;
- Détermination du taux de la **pénalité** due après délai de deux ans.

Habitation antérieure au réseau : Qui réalise le branchement?

- La commune **peut** exécuter d'office ces travaux lors de la construction d'un nouvel égout
- Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la collectivité, à la demande du propriétaire, après vérification de la conformité des installations intérieures

Habitation antérieure au réseau



Habitation postérieure au réseau Sommes exigibles

- Les **frais de branchement** sont supportés par le propriétaire ;
- La collectivité peut faire contribuer le propriétaire **aux travaux de réseau** à hauteur de 80% d'un ANC réglementaire

Habitation postérieure au réseau

Obligations et délais

→ Obligation de raccordement
immédiate

Le raccordement : options et obligations

Plusieurs cas de figure :

- ❖ L'habitation est **postérieure** au réseau
- ❖ L'habitation est **antérieure** au réseau
- ❖ (...) !

Proposition de définition du branchement

Le branchement fait partie du réseau

public et comprend 3 éléments :

- La boîte de branchement (y compris le dispositif de raccordement aux installations privées) ;
- La canalisation intermédiaire située généralement en domaine public ;
- Le dispositif de raccordement au réseau public.

Définition de la norme NF P 15-900

Branchement au réseau d'assainissement :

« canalisation, en général enterrée, destinée à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur. »

Modalités de paiement

- ◆ Cas normal
- ◆ Paiement fractionné
- ◆ Impayés
- ◆ Surconsommations
- ◆ Exonérations...

Le service de l'assainissement
collectif

Individuation des contrats

- Elle découle de l'individuation en eau potable.
- Si pas d'individuation, autant de parts fixes que de logements.

Règles d'usage du service

Quelques règles de bonne
conduite...

Les eaux admises

- Les eaux usées domestiques classiques ;
- Pour d'autres rejets, il faut **l'accord de la collectivité**, éventuellement assorti de prescriptions ;
- Eaux claires parasites à proscrire (sources, gouttières).

Thèmes abordés

1. Le service à l'utilisateur
2. Le contrat
3. La facture
4. Le raccordement
5. Les installations privées

Qu'est-ce que le règlement de service?

C'est un document établi par la collectivité compétente qui

- définit les modalités de la prestation du service aux usagers
- fixe les obligations respectives de la collectivité, des propriétaires et des usagers.